

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement  
Comité syndical du 08 juillet 2025  
Procès-verbal de séance

---

Etaient présents parmi les titulaires :

**Douarnenez Communauté** : Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU

**Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden** : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

**Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud** : Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

**Communauté de communes du Cap Sizun** : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

**Douarnenez Communauté** : Gildas HEMERY

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden** : Jean-Louis CARADEC

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud** : Cyrille LE CLEAC'H

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz** : /

Absents excusés : Marc RAHER, François GUET (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Denis STEPHAN (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Hélène LE MARTRET, Maëlle SALAUN (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

*Cyrille LE CLEAC'H a été élu secrétaire de séance.*

1. Approbation du PV du comité du 03 juin 2025

*Le PV de la séance du 3 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.*

2. Avis sur le Document Stratégique de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest

Les orientations de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030 (SNML) sont déclinées sur les quatre grandes façades maritimes du territoire français à travers les Documents Stratégiques de Façade.

Les Documents Stratégiques de Façade visent à concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable des activités maritimes. Ils comportent une stratégie de façade maritime (SFM) et un volet opérationnel.

Au titre de l'article L.219-4 du code de l'environnement, le Document Stratégique de Façade est opposable aux plans, programmes et projets situés en mer, et doit être pris en compte dans les plans, programmes et projets des régions côtières lorsque ces derniers sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer.

Le territoire de l'Ouest Cornouaille fait partie de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). Le 24 septembre 2019 a été adoptée la première stratégie de façade maritime. Son volet opérationnel a, quant à lui, été adopté le 6 mai 2022. La stratégie de façade maritime est mise à jour actuellement. Dans ce cadre, le SIOCA est saisi par les Préfets coordonateurs pour avis.

Le document a été présenté en commission « urbanisme » du SIOCA le 17 juin. Le rapport préparatoire précisant les éléments du dossier était consultable en annexe.

*Mme LE MARTRET présente les éléments techniques du dossier.*

*Le comité syndical exprime les remarques et réserves suivantes sur le document :*

- *Le document transmis fait état de deux Zones de Protections Fortes potentielles impactant le territoire Ouest Cornouaillais (Baie d'Audierne et Archipel des Glénan). Le comité syndical regrette que les localisations des ZPF soient proposées, sans que ne soit précisée la réglementation applicable sur ces secteurs. En ce sens, le comité syndical considère manquer d'informations pour pouvoir se prononcer favorablement de manière certaine sur ce point. Le comité syndical souhaiterait être à nouveau consulté sur cette question lorsque la réglementation applicable aux ZPF aura été précisée.*
- *Le comité syndical souligne que l'activité halieutique représente un enjeu socio-économique primordial en Ouest Cornouaille. Il regrette que cette question ne soit pas davantage approfondie dans les objectifs et orientations présentées, et notamment que la préservation de cette activité ne soit pas plus clairement mentionnée comme un enjeu prioritaire dans le cadre de la stratégie de façade.*

*Le comité syndical relève également quelques erreurs et imprécisions sur les cartes présentées en annexe 4, qu'il conviendrait de corriger :*

- *Carte n°22 portant sur les ports de pêche : il serait souhaitable que le libellé "criée d'Audierne" apparaisse clairement à côté du point de repérage ;*
- *Carte n°46 sur les outils de planification : le comité syndical souhaiterait que la carte fasse apparaître la démarche de planification maritime en cours sur le territoire Ouest Cornouaillais (SCoT en cours de révision avec élaboration d'un volet "maritime").*
- *Carte n°47 portant sur la synthèse des enjeux socio-économiques : le port de débarque de Plouhinec n'est pas repéré sur la carte ;*
- *Carte de vocation du secteur 5 e : la criée d'Audierne n'est pas mentionnée.*



*A l'unanimité, le comité syndical rend un avis favorable sur ce dossier, avec les réserves mentionnées précédemment.*

### 3. Information sur la reconduction du dispositif OuestKarr

En octobre 2024, les 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille, avec la coordination du SIOCA, ont lancé une année d'expérimentation pour développer le covoiturage : le dispositif OuestKarr opéré par Karos.

Au 13 juin 2025, OuestKarr compte :

- 1 160 inscriptions
- 3 800 trajets réalisés
- 1 900 trajets autosolistes et 34 460 km évités
- 4,3 tonnes CO<sub>2</sub> non rejetées dans l'atmosphère
- 15 680 € économisés par les usagers
- 23 employeurs ayant testé le programme de sensibilisation au covoiturage Karos

Grâce au déploiement de OuestKarr, le nombre mensuel moyen de covoiturages a évolué en 8 mois de + 30 % en ouest Cornouaille.

La dynamique d'engagement des employeurs dans le dispositif est essentielle mais reste timide, bien qu'en septembre les premiers gros employeurs, Hénaff et Chancerelle, contractualiseront avec Karos pour développer la pratique du covoiturage.

**Les changements de pratiques nécessitant d'être accompagnées sur un temps long, la commission Mobilité s'est prononcée, les 16 avril et 17 juin 2025, en faveur de la reconduction du dispositif pour 3 ans selon les modalités suivantes :**

- Contractualisation de 3 ans avec l'opérateur Karos pour disposer de l'application mobile de mise en relation et l'interface de suivi ;
- Maintien des modalités de fonctionnement, dont la tarification en vigueur
- Réduction des « animations » Karos (5 jours au lieu de 10 car 2 seulement ont été mobilisées sur 2024-2025), au profit d'un accompagnement et de la mise en place d'ateliers et organisés par l'association Ehop (voir ci-après).
- Réduction de l'enveloppe d'incitation à 18 000 € (contre 25 000€ au départ), ce qui correspond à environ 9 000 trajets.

La nouveauté réside dans le fait que les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille conventionneront aussi pour 3 ans avec l'association Ehop sur un volet « accompagnement au changement de comportement ».

D'un point de vue financier, le coût prévisionnel de 3 années de reconduction, qui induit des coûts fixes et des coûts variables dépendant de l'usage, est estimé à :

Karos (logiciel, interface de suivi) :	86 000 € HT
Incitation financière des EPCI	65 000 € HT
Subvention des trajets de 5 à 30km	
Ehop (Accompagnement au changement)	20 000 € HT
Spot radio semaine de la mobilité	~6 100 € HT
Dépense de communication propre à chaque EPCI	Variable
Soit un total d'environ	177 100 € HT (~59 000 €/an)

Le Fonds vert devrait de nouveau prendre en charge 50% de ces dépenses en 2025-2026.

**REPARTITION FINANCIERE PAR EPCI**  
1ère année de reconduction du dispositif OuestKarr (2025-2026)  
(KAROS + INCITATION + EHOP + AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION)

	Ouest Cornouaille	CCPBS	CCHPB	Douarnenez communauté	CCSPR
KAROS - Application mobile de mise en relation, plateforme de reporting, sensibilisation des employeurs...	26 900,00	11 871,89	5 120,42	5 043,61	4 864,08
INCITATION FINANCIERE	18 000,00	7 944,01	3 426,30	3 374,91	3 254,78
<b>SOUS-TOTAL DISPOSITIF OUESTKARR</b>	<b>44 900,00</b>	<b>19 815,90</b>	<b>8 546,72</b>	<b>8 418,52</b>	<b>8 118,86</b>
EHOP - Communication territorialisée et accompagnement au changement de comportement	6 670,00	2 943,70	1 269,64	1 250,59	1 206,08
COMMUNICATION CONJOINTE EPCI	6 086,38	2 686,13	1 158,54	1 141,17	1 100,54
Spot + diffusion radio	5 461,38	2 410,29	1 039,57	1 023,98	987,53
Diffusion support audio digitaux	625,00	275,83	118,97	117,18	113,01
AUTRES ACTION DE COMMUNICATION INTERNES AUX EPCI	9 531,91	3 000,00	1 500,00	3 531,91	1 500,00
<b>SOUS-TOTAL COMMUNICATION / SENSIBILISATION</b>	<b>22 288,29</b>	<b>8 629,83</b>	<b>3 928,18</b>	<b>5 923,67</b>	<b>3 806,62</b>
<b>TOTAL ACTIONS OUESTKARR</b>	<b>67 188,29</b>	<b>28 445,73</b>	<b>12 474,90</b>	<b>14 342,19</b>	<b>11 925,48</b>
<b>Demandes Fonds vert</b>	<b>33 594,15</b>	<b>14 222,86</b>	<b>6 237,45</b>	<b>7 171,09</b>	<b>5 962,74</b>

le secrétaire de séance,  
Cyrille LE CLEACH

